

**COMPTE -RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 DECEMBRE 2023**

La séance est ouverte à 17h.

Le quorum pour 15 élus en exercice est de 8 élus.

Sont présents à l'ouverture de la séance présidée par Mme le Président, Michèle LUTZ

Présents :

Membres du Conseil d'Administration (11) : Marie CORNEILLE, Eric DEHLING, Nadia EL HAJJALI, Christiane KOBEL, Ada NUSSWITZ, Alfred OBERLIN, Cécile SORNIN, Huguette TURF-DARIUS

Procurations :

- Michèle LUTZ a donné procuration à Marie CORNEILLE
- Henri METZGER a donné procuration à Alfred OBERLIN
- Khadija OUROUH a donné procuration à Ada NUSSWITZ

Excusés non représenté : Martine BATAIL, Alain COUCHOT, François GILLET

Absent non représenté : Antoine EHRET

Florence GASSER, Directrice du CCAS, fait fonction de secrétaire de séance.

Assistant également à la séance, Aubierge APPOLINAIRE, Cheffe de service Solidarité, Secours et Insertion et Delphine STRAUB, responsable de l'Administration du CCAS.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 15 DECEMBRE 2023

N° Ordre	Délibération	Objet
1		Approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2023
2	N°2023-60	Vote du budget primitif 2024
3	N°2023-61	Equipe prévention citoyenneté aux Coteaux
4	N°2023-62	Guide de la solidarité : subvention 2024 à l'association Solinum
5	N°2023-59	Rapport fait au CA des décisions prises par délégation

Michèle LUTZ remercie les membres présents à l'occasion de la onzième séance du conseil d'administration du CCAS et accueille Aubierge APPOLINAIRE, qui prendra dès le 2 janvier 2024, les fonctions de Directrice du CCAS.

Il s'agit de la dernière réunion pour Florence GASSER qui fait valoir ses droits à la retraite. Après une rétrospective sur sa carrière, couronnée par la création du CCAS, Michèle LUTZ lui remet un bouquet de fleurs et Marie CORNEILLE salue la belle aventure humaine et la patience de Florence GASSER.

Suite au départ de la Présidente, Marie CORNEILLE, Vice-présidente, prend la présidence de la séance. Elle excuse Michèle LUTZ qui lui donne procuration, Henri METZGER qui donne procuration à Alfred OBERLIN et Khadija OUROUH qui donne procuration à Ada NUSSWITZ ainsi que Martine BATAIL, Alain COUCHOT et François GILLET.

Le quorum étant atteint, Mme le Vice-Président déclare la séance ouverte.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2023 :

Le compte-rendu du conseil d'administration du 10 novembre 2023 n'a fait l'objet d'aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Vote du budget primitif 2024

Conformément à ce qui a été exposé lors du débat d'orientation budgétaire en séance du 10 novembre, le budget du CCAS proposé s'équilibre à 4 387 700€ en section de fonctionnement et 14 600€ en section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement prévues sont de 4 387 700€. Elles se décomposent en 2 900 000€ de subvention de la Ville de Mulhouse et 1 487 700€ provenant d'autres financeurs.

Les dépenses de fonctionnement sont du même montant. La dépense principale, 3 136 050€, concerne les frais de personnel.

La section d'investissement ne comprend que des opérations d'amortissement du logiciel acquis en 2023.

Au-delà de ces chiffres, il convient de souligner quelques points :

- dès sa deuxième année pleine, le budget du CCAS augmente de près de 20%. La Ville de Mulhouse augmente sa subvention d'équilibre de 10%, afin de faire face à l'augmentation des charges, en particulier des charges de personnels et les recettes provenant d'autres financeurs augmentent de presque 50%. Il s'agit là d'un signe de confiance des partenaires institutionnels, qui accompagnent ainsi le déploiement de nouvelles actions au profit des Mulhousiens les plus vulnérables.

- dès sa deuxième année d'existence, le CCAS de Mulhouse a été en capacité de passer à l'acte. S'appuyant sur la démarche Mulhouse Solidaire, qui a associé très largement les Mulhousiens et les acteurs de la solidarité à la définition d'une nouvelle ambition pour l'action sociale, un plan d'action a été défini et la mise en œuvre a été immédiate.

Dès l'année 2024, plusieurs de ces chantiers prioritaires deviendront concrets : l'unité mobile de dépistage dans les quartiers, le travail sur la qualité et la coordination de l'aide alimentaire, le réseau de prise en compte des personnes âgées isolées, le déploiement d'ambassadeurs santé dans les quartiers.

Ces actions seront détaillées dès les prochains Conseils d'Administrations. Il convient ainsi de féliciter l'ensemble des acteurs et tout particulièrement les partenaires financiers pour cette rapide mobilisation.

Après délibération et vote, le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Equipe de prévention citoyenneté des Coteaux

Marie CORNEILLE passe la parole à Alfred OBERLIN pour évoquer le point sur l'équipe de prévention citoyenneté des Coteaux.

Ce dispositif a été présenté lors du Conseil d'Administration de février 2023. Pour mémoire, il s'agit d'une task-force pluridisciplinaire dont la vocation est d'apaiser les tensions par la présence et l'action éducative, partant du principe que la prévention est le meilleur filet de protection contre la délinquance.

Deux éducateurs spécialisés et un éducateur sportif (agents du CCAS) et deux médiateurs sociaux (agents de la Ville de Mulhouse) assurent de la présence et de la veille sociale, de la mobilisation par le sport, de l'accompagnement éducatif, social et professionnel. Il s'agit de prévenir la délinquance, de lutter contre le décrochage scolaire, de développer la citoyenneté, de soutenir la parentalité ...

Constituée progressivement en 2021 et 2022, cette nouvelle équipe a démontré sa pertinence en termes de mobilisation de public et d'impact citoyen. Elle a notamment porté un projet social de quartier autour du jardin partagé des Coteaux.

L'EPCC intervient en lien étroit avec les médiateurs citoyenneté de la Ville de Mulhouse (service politique de la ville) mais également avec le Centre socio-culturel de l'AFSCO afin de proposer une dimension éducative supplémentaire dans leurs champs d'action.

En 2022, l'équipe (qui n'est pas au complet) a proposé un accompagnement socio-éducatif à 61 jeunes et inscrit 158 jeunes dans des actions collectives (emploi, jardin, chantiers jeunes, accès à la culture). Près de 250 jeunes ont été mobilisés autour du sport.

Cette équipe est entièrement financée par l'Etat au titre de la Politique de la Ville. Ce financement représente, pour le CCAS, 123 000€ par an.

La délibération concerne la perception des subventions 2023 et 2024, soit 246 000€ au total.

Ces recettes sont inscrites au budget 2023 pour l'une et 2024 pour l'autre.

Cécile SORNIN évoque la mise en œuvre de ce dispositif innovant qui permettait de travailler en horaires décalés et en bas de quartier. Le rôle des éducateurs et des médiateurs est important et il convient de le faire connaître aux habitants afin de faciliter le retour des problématiques quotidiennes des riverains. L'équipe est composée d'agents au profil très opérationnel. Le sous-préfet a souhaité renouveler le dispositif qui, contrairement à d'autres villes, fonctionne très bien à Mulhouse.

Mme KOBEL souligne l'importance des subventions versées pour financer les postes et évoque une discordance de traitement avec les associations.

Après délibération et vote, la convention de financement des postes de l'EPPC pour l'année 2023 et 2024 est adoptée à l'unanimité.

4. Guide de la solidarité : subvention à l'association Solinum

L'analyse des besoins sociaux réalisée dans le cadre de la démarche Mulhouse Solidaire a redit l'importance de la précarité à Mulhouse. En réponse à cette précarité, une des forces du territoire Mulhousien sont les nombreuses réponses apportées en miroir.

Pourtant, ces réponses sont souvent méconnues de leur public-cible. Lors de la consultation citoyenne, il a été constaté qu'un grand nombre de participants proposait des actions qui existent déjà. Cela met en exergue que les actions sur le territoire ne sont pas forcément connues.

La question de l'accès à l'information est donc une question majeure.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, cette problématique a déjà été soulevée et c'est la raison pour laquelle le service Santé Seniors Handicap du CCAS tenait à jour « L'annuaire santé-social » qui recense les différentes ressources sociales et de santé sur Mulhouse. Cet outil, très complet et mis à jour régulièrement, était d'un usage assez lourd et finalement plus adapté aux acteurs sociaux et de santé qu'aux personnes accompagnées elles-mêmes.

Dans le même objectif, l'association Solinum propose dans un certain nombre de départements et villes en France un système d'accès à des informations tenues à jour en temps réel ou quasiment et des formes diversifiées de consultation : le SOLIGUIDE (outil pour les professionnels et les particuliers avec des pistes de réponse et savoir vers qui aller).

L'objectif de cette plateforme est d'apporter, aux personnes en situation de précarité au sens large, une information complète sur un certain nombre de services de première nécessité, de leur faciliter l'accès et de favoriser leur insertion.

Son déploiement sur le Haut-Rhin est soutenu par les services de l'Etat (DDETSPP 68) et la Collectivité européenne d'Alsace, le CCAS de Mulhouse et celui de Colmar.

En février dernier, le CCAS de Mulhouse a attribué une subvention de 8 000 € pour ce service.

Aujourd'hui, plus de 140 fiches Soliguide sont d'ores et déjà référencées à Mulhouse et de nombreuses recherches ont déjà été effectuées sur l'outil alors même que la communication n'a pas encore été lancée.

Les structures ayant été référencées dans l'annuaire santé-social ont joué le jeu et sont à présent, pour la plupart, dotée d'une fiche SOLIGUIDE.

Il est proposé de poursuivre le soutien du SOLIGUIDE sur le Haut-Rhin en attribuant, pour l'année 2024, une subvention de 8 000 € à l'association Solinum.

Christiane KOBEL estime que la somme est trop conséquente et ne souhaite pas que la subvention soit accordée pour 2024. Elle estime également que ce recensement fait doublon avec l'action des conseillers numériques. Les données étant saisies par les associations elle ne comprend pas la plus-value de SOLIGUIDE.

Cécile SORNIN souhaite accompagner la communication sur ce guide qui constitue un outil incroyable via les équipes d'EPPC et EPPB.

Mme TURF-DARIUS confirme que l'outil est très bien fait, utile et utilisé par les acteurs locaux. Il permet de donner de la visibilité sur un département.

La communication sera abordée lors du COPIL Soliguide prévu le 23 janvier 2024. Il convenait de le créer l'année 1, il convient à présent de l'alimenter, de rajouter le contenu. Deux mises à jour sont prévues par an et les acteurs peuvent modifier leur fiche tout au long de l'année.

L'outil est fait pour que les personnes précaires puissent trouver des informations facilement.

Après délibération et vote, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.,

5. Rapport au conseil sur les décisions prises par délégation :

Comme à chaque séance, il appartient au Président ou au vice-Président d'informer les membres du conseil d'administration des décisions prises depuis la dernière séance.

En matière d'Aide Sociale Facultative :

- Du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2023, 660 décisions individuelles ont été prises pour un total de 1 546 personnes
 - 518 décisions favorables
 - 142 refus

Concernant les domiciliations :

- Du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2023 (détail en PJ)
 - 93 domiciliations accordées (dont 61 premières demandes)
 - 0 refus
 - 10 radiations.

A la question de Cécile SORNIN sur l'évolution des chiffres, Florence GASSER indique qu'une augmentation significative de l'accueil au Service Solidarité, Secours et Insertion (SSI) du CCAS (+50% ; 180 accueils jours, les urgences craquent) est observée. Il conviendra de doter le CCAS-SSI d'un poste complémentaire afin de faire face à la hausse de la précarité liée notamment à l'inflation et à l'évolution de la demande d'aide financière. Le souhait est de maintenir la qualité du rendez-vous pour les usagers même si cela implique de leur demander de revenir.

Il convient également de noter l'identification très importante du service Solidarité Secours et Insertion au 1 rue d'Alsace sans aucune communication.

Les membres du conseil d'administration ont conscience que les agents vont bien au-delà de leur travail et les remercient.

Christiane KOBEL note l'appauvrissement général de la couche inférieure qui résulte selon elle d'un problème politique. Les statistiques ne permettront pas de réduire la misère humaine.

Florence GASSER indique que le service va perdre la moitié de ses agents en début d'année (quatre travailleurs sociaux sur sept). Il est très difficile de recruter en ce moment. Elle invite les membres du Conseil d'Administration à relayer l'information auprès de leurs interlocuteurs.

Le constat est national. La nouvelle génération peine à se tourner vers ces métiers et les dispositifs en place ne permettent pas forcément de répondre aux besoins d'évolutions de carrière souhaités par les agents. Il conviendra peut-être de trouver un mode d'alliance au bénéfice de l'attractivité du territoire pour ne plus être en concurrence avec les acteurs locaux.

Fin de la séance à 18h30

Le Président



Michèle LUTIZ